

MONAT

Passport 2024

FAQ pour partenaires de marché au Canada

La FAQ peut changer

Q : QUELLES SONT LES DATES DU VOYAGE?

R : Passport 2024 aura lieu du 1er au 4 novembre 2024 au Hilton Tulum Riviera Maya All-Inclusive Resort à Tulum, au Mexique.

Q : QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION?

R : La période de qualification s'étend du 1er février au 31 juillet 2024.

Q : QUI PEUT PARTICIPER AU VOYAGE PASSPORT 2024?

R : Tous les partenaires de marché MONAT aux É.-U., au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande, en Pologne, en Lituanie, en Espagne, en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande qui sont en règle avec MONAT au moment du voyage sont admissibles.

Les règlements peuvent varier selon le pays. Les partenaires de marché devraient consulter la FAQ pour leur pays pour voir les critères de qualification.

Q : SI JE DEVIENS PARTENAIRE DE MARCHÉ PENDANT LA PÉRIODE DE QUALIFICATION, PUIS-JE QUAND MÊME ME QUALIFIER POUR PASSPORT 2024?

R : La période de qualification est ouverte à tous les partenaires de marché MONAT, peu importe leur date d'inscription, à condition de satisfaire aux critères de qualification.

Q : COMMENT PUIS-JE ME QUALIFIER POUR PARTICIPER AU VOYAGE PASSPORT 2024?

R : Les partenaires de marché peuvent se qualifier en satisfaisant aux exigences listées dans le tableau ci-dessous.

PÉRIODE DE QUALIFICATION DU 1ER FÉVRIER AU 31 JUILLET 2024		
ÉCHELON	EXIGENCES	RÉCOMPENSE
1	<ul style="list-style-type: none">• PARRAINAGE PERSONNEL : 5 PM, 13 VIP• PARRAINAGE DU GROUPE PERSONNEL : 10 PM, 30 VIP• VOLUME DE GROUPE : VG de 50 000• RANG PAYÉ LE DERNIER MOIS DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION : Payé à titre de BMG ou plus haut en juillet	<p>Chambre d'hôtel pour 1 personne</p> <p>+</p> <p>Forfait repas tout inclus pour 1 personne</p> <p>+</p> <p>Billet d'avion pour 1 personne</p> <p>+</p> <p>Transport terrestre entre l'aéroport et le centre de villégiature (seulement les jours de voyage du programme)</p>
2	<ul style="list-style-type: none">• PARRAINAGE PERSONNEL : 7 PM, 25 VIP• PARRAINAGE DU GROUPE PERSONNEL : 30 PM, 90 VIP• VOLUME DE GROUPE : VG de 70 000• RANG PAYÉ LE DERNIER MOIS DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION : Payé à titre de MMA ou plus haut en juillet	<p>Chambre d'hôtel pour 2 personnes</p> <p>+</p> <p>Forfait repas tout inclus pour 2 personnes</p> <p>+</p> <p>Billet d'avion pour 1 personne</p> <p>+</p> <p>Transport terrestre entre l'aéroport et le centre de villégiature (seulement les jours de voyage du programme)</p>

3	<ul style="list-style-type: none"> • PARRAINAGE PERSONNEL : 12 PM, 38 VIP • PARRAINAGE DU GROUPE PERSONNEL : 45 PM, 140 VIP • VOLUME DE GROUPE : VG de 100 000 • RANG PAYÉ LE DERNIER MOIS DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION : Payé à titre de MM ou plus haut en juillet 	<p>Chambre d'hôtel pour 2 personnes</p> <p>+</p> <p>Forfait repas tout inclus pour 2 personnes</p> <p>+</p> <p>Billet d'avion pour 2 personnes</p> <p>+</p> <p>Transport terrestre entre l'aéroport et le centre de villégiature (seulement les jours de voyage du programme)</p>
---	--	--

- Les partenaires de marché doivent s'inscrire avec un ensemble de produits.
- Les partenaires de marché qui s'inscrivent sans frais au Canada doivent générer un VP de 200 ou plus au cours de leurs 30 premiers jours et avant la fin de la période de qualification pour le voyage incitatif Passport.
- Les VIP inscrits doivent avoir une commande Flexship active jusqu'au 15e jour du mois suivant leur mois d'inscription.

Q : QU'EST-CE QU'UN GROUPE PERSONNEL?

R : Le groupe personnel comprend un partenaire de marché et sa lignée descendante en entier jusqu'à, mais sans l'inclure, le prochain bâtisseur de marché gestionnaire (titre de carrière) ou plus haut.

REMARQUE :

- Les PM et VIP que vous avez personnellement parrainés comptent pour le total de parrainage personnel du groupe, y compris ceux qui dépassent les exigences minimales pour le parrainage personnel.
- Tout titre de carrière de bâtisseur de marché gestionnaire (BMG) ou plus haut dans votre lignée descendante au début de la période de qualification **NE COMPTERA PAS** aux fins de votre qualification. Si la personne au titre de carrière de BMG ou plus haut est rétrogradée pendant la période de qualification, elle comptera aux fins du volume de groupe, des commissions et du rang, mais elle ne comptera pas pour le voyage incitatif Passport 2024.
- Si un membre de votre groupe personnel atteint le titre de carrière de BMG ou plus haut pour la première fois pendant la période de qualification, ses résultats compteront pour votre qualification chaque mois pendant la période de qualification.

Q : ET SI MES NOUVEAUX CLIENTS VIP SE DÉSABONNENT DU PROGRAMME FLEXSHIP?

R : Les nouveaux clients VIP qui désactivent leur commande Flexship avant le 15e jour du mois suivant leur inscription ne compteront pas en vue de votre qualification pour le voyage Passport.

EXEMPLE : Si un VIP s'inscrit le 1er mars 2024 et annule sa commande Flexship le 13 avril 2024, il ne comptera pas en vue de votre bloc.

Q : SI J'INSCRIS UN CLIENT VIP QUI DEVIENT PARTENAIRE DE MARCHÉ PAR LA SUITE, COMPTERA-T-IL EN VUE DE MA QUALIFICATION POUR LE VOYAGE PASSPORT?

R : Oui, mais le fait qu'il soit compté comme VIP ou partenaire de marché dépend du moment auquel la bonification a lieu.

Par exemple :

- Si un VIP s'inscrit en février 2024 et devient partenaire de marché en février 2024, il comptera comme partenaire de marché en vue de votre qualification pour le voyage Passport, mais vous devrez inscrire un VIP additionnel pour vous qualifier pour le voyage Passport.
- Si un VIP qui s'est inscrit AVANT février 2024 devient partenaire de marché entre février et juillet 2024, il comptera comme partenaire de marché en vue de votre qualification pour le voyage Passport.
- Si un VIP s'inscrit en février 2024 et devient partenaire de marché en août 2024, il comptera comme VIP en vue de votre qualification pour le voyage Passport.

Si un client VIP s'inscrit en février 2024 et devient partenaire de marché après le 15 mars 2024 et avant le 31 juillet 2024, il comptera comme VIP ET partenaire de marché en vue de votre qualification pour le voyage Passport.

Q : SI J'INSCRIS UN NOUVEAU PARTENAIRE DE MARCHÉ AU CANADA GRÂCE À L'INSCRIPTION SANS FRAIS, COMPTERA-T-IL EN VUE DE MA QUALIFICATION POUR LE VOYAGE PASSPORT?

R : Le nouveau partenaire de marché comptera en vue de votre qualification pour le voyage Passport à condition d'avoir généré un VP de 200 dans les 30 jours suivant son inscription et pendant la période de qualification pour le voyage incitatif Passport (au plus tard le 31 juillet 2024 à 23 h 59 HE).

Exemple : Jeanne inscrit un nouveau partenaire de marché qui s'inscrit sans frais. Son nouveau PM génère un VP de 200 au cours de ses 30 premiers jours, avant la fin de la période de qualification pour le voyage incitatif Passport, donc ce nouveau PM compte en vue de la qualification de Jeanne pour le voyage incitatif Passport.

Q : OÙ AURA LIEU LE VOYAGE?

R : Au Hilton Tulum Riviera Maya All-Inclusive Resort à Tulum, au Mexique.

Q : QU'EST-CE QUI EST COMPRIS DANS LE VOYAGE?

R :

- 3 nuits au Hilton Tulum Riviera Maya, un centre de villégiature tout compris
- Un billet d'avion aller-retour vers l'aéroport international de Cancun (CUN) ou l'aéroport international de Tulum (TQP) pour une personne*
- Transport terrestre entre l'aéroport et le centre de villégiature les jours de voyage du programme
- Reconnaissance exclusive
- Un forfait tout compris comprenant nourriture et boissons pour une personne (et un invité pour les échelons 2 et 3) dans plus de 13 restaurants et bars uniques Les articles spécialisés commandés sont la responsabilité financière des participants.
- Musique et divertissement chaque soir
- 9 piscines
- Une plage pristine de sable blanc

*Veuillez consulter les Conditions générales du voyage Passport 2024.

Q : QU'EST-CE QUI N'EST PAS COMPRIS DANS LE VOYAGE?

R :

- Le billet d'avion du conjoint/de la conjointe ou de l'invité-e pour les échelons 1 et 2
- Un forfait repas tout compris pour les invités des personnes ayant atteint l'échelon 1 à moins que les invités soient inscrits et que le forfait nourriture soit acheté pendant l'inscription
- Repas et frais divers encourus en transit
- Toute excursion ou activité qui n'est pas comprise dans les inclusions
- Frais divers
- Stationnement ou transport vers l'aéroport de départ
- Service de garde d'enfant/Gardiennne
- Frais pour bagages, frais de changement, frais d'assignation de siège ou sièges de qualité supérieure
- Coûts liés aux retards de trajet, connexions manquées, intempéries ou autres interruptions de voyage y compris, sans s'y limiter, l'hébergement en cas de connexion manquée, de vol annulé, de départ hâtif, de négligence ou de circonstances personnelles
- Assurance voyage
- Les permis ou les vaccins requis pour les vols de correspondance aux É.-U. ou dans tout autre pays

Q : EST-CE QUE MON CONJOINT OU MA CONJOINTE PEUT M'ACCOMPAGNER?

R : Oui.

- Échelon 1 : Le billet d'avion et le forfait tout compris ne sont pas inclus.
- Échelon 2 : Le billet d'avion n'est pas compris.
- Échelon 3 : Le billet d'avion, la chambre d'hôtel et les repas sont inclus. Elle/il doit être inscrit-e en même temps que le partenaire de marché.

Le conjoint, la conjointe ou l'invité-e doit avoir 18 ans au moment de voyager. Elle/il ne peut pas être un partenaire de marché actif (à l'exception des titulaires d'un compte conjoint de partenaire de marché), mineur ou être incapable d'accepter le transport payé par MONAT selon les Conditions générales.

Q : SI J'ATTEINS L'ÉCHELON 1, PUIS-JE AMENER UN INVITÉ?

R : L'échelon 1 inclut l'option d'amener un invité non partenaire de marché qui partagera votre chambre.

- Des frais non remboursables de 499 \$ US seront portés à votre carte de crédit ou de débit au moment de l'enregistrement.
- Le billet d'avion des invités inscrits n'est pas inclus.
- Les frais non remboursables pour les invités comprennent : votre chambre partagée, un forfait repas tout compris à partir du souper du 1er novembre 2024 jusqu'au déjeuner du 4 novembre 2024; un badge et l'accès à la réception de clôture.
- Ce qui n'est pas inclus : le billet d'avion, les articles achetés sur place, les cadeaux et toute autre inclusion n'étant pas expressément indiquée ici.
- Les invités inscrits de moins de 18 ans peuvent partager la chambre d'hôtel d'un partenaire de marché selon les politiques de l'hôtel, cependant ils ne peuvent pas assister aux événements officiels pour lesquels les invités inscrits doivent montrer leur badge. **TRÈS IMPORTANT** : Les mineurs étrangers (âgés de moins de 18 ans) qui se rendent au Mexique seul ou accompagné d'une tierce partie d'âge légal (autre que leurs parents) en tant que touriste ou pour une courte période aux fins d'études (jusqu'à 180 jours) DOIVENT AVOIR **une lettre d'autorisation ou de consentement de leurs parents ou leurs tuteurs**. Une lettre d'autorisation ou de consentement N'EST PAS REQUISE pour les mineurs de moins de 18 ans qui voyagent avec au moins un de leurs parents. Ce formulaire se trouve ici : <https://www.gob.mx/inm/acciones-y-programas/formato-de-salida-de-menores>.
- Le coût d'une chambre pour trois ou quatre personnes sera payable à votre arrivée, s'il y a lieu et selon la disponibilité.

Q : SI JE ME QUALIFIE POUR LE VOYAGE MAIS JE SUIS INCAPABLE D'Y ALLER, PUIS-JE RECEVOIR UNE AUTRE RÉCOMPENSE OU PERMETTRE À QUELQU'UN D'Y ALLER À MA PLACE?

R : Non, seulement le partenaire de marché s'étant qualifié pour le voyage peut y participer. Aucune substitution ou somme d'argent équivalente ne sera accordée.

Q : SI JE ME QUALIFIE POUR LE VOYAGE, PUIS-JE AMENER MES ENFANTS?

R : Si vous décidez d'emmenner un enfant lors du voyage Passport 2024 :

- Il est interdit aux enfants d'assister aux sessions, aux réceptions ou aux activités planifiées par MONAT.
- Vous êtes entièrement responsable du coût des invités additionnels dans votre chambre, et s'il y a lieu, ces coûts seront payables directement à l'hôtel au moment de l'enregistrement à l'hôtel.
- Tous les frais de voyage, y compris le billet d'avion et le transport terrestre, sont la responsabilité de la personne qui s'est méritée le voyage.
- La conformité avec tous les règlements concernant le voyage international des mineurs est entièrement la responsabilité du voyageur.

Q : EST-CE QUE JE SUIS RESPONSABLE DES IMPÔTS SUR LE REVENU ATTRIBUABLE À CE VOYAGE?

R : Les personnes qui participent au voyage Passport 2024 seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuables aux récompenses non monétaires résultant des voyages incitatifs et des autres récompenses non monétaires offertes par MONAT. Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays.

S'il y a lieu, l'hébergement et le billet d'avion payés par MONAT seront déclarés à l'autorité fiscale. Les partenaires de marché qui s'inscrivent mais qui n'assistent pas à l'événement ou sont incapables d'y assister demeureront responsables de la valeur imposable des coûts non remboursables encourus par MONAT. Voici un exemple de la valeur imposable du voyage qui s'appliquerait si un partenaire de marché est incapable d'y participer : un minimum d'une nuit à l'hôtel, les taxes perçus par l'hôtel et les frais de centre de villégiature. Les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans la déclaration de revenus imposables selon les lignes directrices concernant l'imposition en vigueur dans votre pays au moment de ce voyage.

Q : QUAND LA LISTE OFFICIELLE DES PERSONNES QUALIFIÉES POUR LE VOYAGE PASSPORT 2024 SERA-T-ELLE ANNONCÉE?

R : La période de qualification pour Passport 2024 se termine le 31 juillet et la liste officielle des personnes qualifiées sera annoncée en août 2024.

Veillez noter que la qualification pour le voyage est sujette à un examen de conformité pour prévenir l'achat de primes et la manipulation des promotions. Tout achat ou inscription qui ne respecte pas les politiques et procédures de MONAT sera inadmissible et les primes ne seront pas payées. De plus, toute violation des Politiques et procédures de MONAT rendrait un partenaire de marché inadmissible à participer au programme et pourrait avoir un effet immédiat sur le compte du partenaire de marché, allant jusqu'à et comprenant la suspension du compte ou la résiliation.